



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : Aout 2017

Date de révision : 25 février 2024

### 1. IDENTIFICATION

**Nom du produit :** Arctika

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisation du produit** Pour diverses applications

**Restriction d'utilisation** Aucune utilisation déconseillée n'a été identifiée

#### Identification du fournisseur

**Distributeur / Importateur :**  
SEL WARWICK INC.  
807 boul. Pierre-Roux Est  
Victoriaville, Qc Canada G6T 1T7  
TEL : 819-758-5229

**Fabricant / Fournisseur :**  
NORTH ELEMENT INC.  
55, Garnet Street  
Wallaceburg, ON Canada N8A 4L8

**Téléphone en cas d'urgence** 819-758-5229

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Toxicité aiguë – Oral, cutanée ou inhalée	Catégorie 4
Corrosion / irritation de la peau	Catégorie 2
Dommmage important aux yeux	Catégorie 2A
Réaction allergique respiratoire ou cutanée	Catégorie 1, 1A et 1B
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Catégorie 3

#### **Avertissement!**



#### **Aperçu des urgences**

-irritant pour les yeux  
-Nocif en cas d'ingestion

**Aspect** Bleu

**État physique** Boulette

**Odeur** Sans odeur

#### **Autres dangers :**

L'exposition peut aggraver ces conditions préexistantes au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire. Il peut y avoir émanations irritante lors de l'incinération du produit. Corrosion visible lorsque en contact prolongé avec le

métal. Le contact avec l'eau crée une réaction exothermique qui peut causer une augmentation significative de chaleur.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Chlorure de sodium	7647-14-5	94.0 — 96.0%
Propane 1,2,3-triol, Diméthicone	56-81-5, 63148-62-9	
Chlorure de calcium	10043-52-4	4.0 — 6.0%

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste..
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle.

#### Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

Pas d'information disponible

#### Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a lieu

**Notes au médecin** Traiter selon les symptômes

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyen d'extinction inapproprié</b>	Aucun
<b>Produit de combustion dangereux</b>	Chlore gazeux

#### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité à un choc mécanique** Aucune  
**Sensibilité à une décharge statique** Aucune

<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Éviter la formation de poussière, laquelle peut causer une irritation respiratoire dans certaines conditions. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.			
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.			
<b>NFPA</b>	<b>Danger pour la santé</b> 1	<b>Inflammabilité</b> 0	<b>Instabilité</b> 1	<b>Danger physico-chimiques</b> -
<b>HMIS</b>	<b>Danger pour la santé</b> 1	<b>Inflammabilité</b> 0	<b>Danger physique</b> 1	<b>Protections individuelles</b> X

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

<b>Précautions individuelles</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.
<b>Déversement – Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.
<b>Méthodes de confinement</b>	Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille de plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Utiliser un équipement de protection personnelle.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

<b>Manipulation</b>	Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Bien laver après manipulation. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé.
<b>Produits incompatibles</b>	Zinc, Trifluorure de brome, Éther méthylvinyle

**8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Directives au sujet de l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Chlorure de calcium 10043-52-4	ACGIH – (TLV-TWA) Directives pour les particules nuisibles (particules inhalable): 10 mg/m <sup>3</sup>	OSHA (PEL-TWA) – Z-3 Poussière minéral, poussière nuisible ou inerte, (fraction respirable): 5 mg/m <sup>3</sup>	-

*ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux – valeur limite d'exposition.  
OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle – limites d'exposition admissibles  
NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé*

**Mesures d'ingénierie** Procurer un système de ventilation locale. Quand un potentiel d'exposition existe, une douche oculaire et une douche de sécurité d'urgence doivent être fournies dans la zone de travail immédiate.

### Équipement de protection individuelle

**Protection du visage et des yeux** Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux rigides ou des lunettes anti-éclaboussures.

**Protection de la peau et du Corps** **Mains et pieds** : Porter des gants et des bottes de protection appropriés autre qu'en cuir. Il est recommandé de porter des gants et des bottes de protection en PVC, en néoprène ou en nitrile épais contre les produits chimiques. Les produits en cuir n'offrent pas une protection adéquate, ils se déshydrateront et rétréciront, et une destruction possible. **Corps** : Porter des vêtements de protection imperméables appropriés.

**Protection respiratoire** Un respirateur n'est pas indiqué dans des conditions normales de fonctionnement. L'utilisation d'un respirateur approuvé par le NIOSH (N95 ou plus) doit être fondé sur la présence de poussières nuisibles.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Flocon ou boulette
<b>Odeur</b>	Sans odeur
<b>Aspect</b>	Blanc
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Propriétés</b>	<b>Valeurs</b>
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion</b>	175-770 °C / 350-1420 °F (estimé)
<b>Point d'ébullition</b>	175-1930 °C / 350-3500 °F (estimé)
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible
<b>Limites inférieures d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible
<b>Limites supérieures d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	(H <sub>2</sub> O = 1) 2.15 @ 25°C / 77°F
<b>Solubilité dans l'eau</b>	40% @ 20°C (68°F) avec dégagement de chaleur
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Pas d'information disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Pas d'information disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas d'information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible
<b>Viscosité</b>	Sans objet

## 10. STABILITÉ AND REACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Ne peut avoir lieu qu'à une très haute température qui produit du chlore gazeux
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter toute formation de poussière

**Produits incompatibles** Zinc, Trifluorure de brome, Éther méthylvinilyque

**Produits de décomposition dangereux** Chlore gazeux

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Information sur le produit** Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies

**Inhalation** Peut irriter l'appareil respiratoire

**Contact avec les yeux** Irritant pour les yeux

**Contact avec la peau** Risque d'irritation

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion

### Component Information

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 Inhalation
Chlorure de calcium	= 1000 mg/kg (Rat)	= 2630 mg/kg (Rat)	-
Chlorure de potassium	= 2600 mg/mg (Rat)	-	-
Chlorure de sodium	= 3 g/kg (Rat)	> 10 g/kg (Lapin)	> 42 g/m <sup>3</sup> (Rat) 1h

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Peut irriter l'appareil respiratoire

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court et à long terme

**Lésion oculaire/irritation** Irritant pour les yeux

**Sensibilisation** Pas d'information disponible

**Effets mutagènes** Pas d'information disponible

**Cancérogénicité** Ne contient pas d'ingrédient dans des quantités suffisantes qui sont listées comme étant cancérigène

**Toxicité pour la reproduction** Pas d'information disponible

**STOT – une seule exposition** Pas d'information disponible

**STOT – expositions répétées** Pas d'information disponible

**Toxicité chronique** Éviter les expositions répétées

**Risque d'aspiration** Pas d'information disponible

### Valeurs numériques de toxicité

**Toxicité aiguë** 0% du mélange contient des ingrédients de toxicité inconnue

*Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH :*

**LD50 Orale** 979 mg/kg; Toxicité aiguë estimée

**LD50 Cutanée** 2630 mg/kg; Toxicité aiguë estimée

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

## Écotoxicité

Chemical Name	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia Magna (Puce d'eau)
Chlorure de calcium 10043-52-4		LC50 96h = 10650 mg/L static (Lepomis macrochirus)		LC50 48h = 2400 mg/L (Daphnia magna)
Chlorure de sodium 7647-14-5		LC50 96h = 5560-6080 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50 96h: = 12946 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96h: 6020-7070 mg/L static (pimephales promelas) LC50 96h: = 7050 mg/L semi-static (Pimephales promelas) LC50 96h: 6420-6700 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96h: 4747-7824 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48h: = 1000 mg/L (Daphnia magna) EC50 48h: 340.7-469.2 mg/L Static (Daphnia magna)
Chlorure de potassium 7447-40-7	EC50 72h: = 2500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96h: = 750-1020 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96h: = 1060 mg/L static (Lepomis macrochirus)		EC50 48h: = 825 mg/L (Daphnia magna) EC50 48h: = 83 mg/L Static (Daphnia magna)
Chlorure de magnésium 7786-30-3	EC50: 2200 mg/L (Desmodesmus subspicatus 72h)	LC50 96h: 1970-3880 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96h: = 4210 mg/L static (Gambusia affinis)	EC50= 26140 mg/L 1h EC50= 36300 mg/L 30min. EC50= 77200 mg/L 24h	EC50 48h = 140 mg/L static (Daphnia magna) EC50 24h = 1400 mg/L (Daphnia magna)

**Persistence et dégradabilité** Le produit n'est pas biodégradable

**Bioaccumulation** Ne montre pas de bioaccumulation

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé

**TDG** Non réglementé

**MEX** Non réglementé

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Inventaires internationales**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>LIS</b>	Est conforme

**Légende**

**TSCA** – États-Unis – Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** – Liste intérieure des substances/liste extérieur des substances pour le Canada

**Réglementation fédérales des États-Unis**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

**CERCLA**

Ce produit, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau local, régional ou provincial concernant les déversements de ce produit.

**Réglementation des États-Unis****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

**Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit ne contient aucune substance réglementé par les règlements du droit de savoir

**Règlements Internationaux****Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requise par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

D2B Matières toxiques



**16. AUTRES INFORMATIONS**

<b>Préparé par</b>	Sel Warwick Inc 807 boul. Pierre-Roux Est Victoriaville, Qc G6T 1T7 819-758-5229
<b>Date d'émission</b>	Janvier 2005
<b>Date de révision</b>	25 février 2024
<b>Note sur la révision</b>	

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité